



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



14122973

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le

GRIBOMONT Julie

Notaire associé Greffe

16 JUIN 2014

Dénomination

(en entier) : **NEPTUNIA CAPTAIN**

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Siège : rue Gransart, 8 7640 Antoing

N° d'entreprise : 0436.539.194

Objet de l'acte : MODIFICATION DE L'EXERCICE SOCIAL ET DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE - MODIFICATIONS AUX STATUTS

Il résulte d'un acte reçu le dix juin deux mille quatorze (en cours d'enregistrement) par Véronique GRIBOMONT, Notaire associée résidant à Tournai, membre de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée Jean-Luc HACHEZ & Véronique GRIBOMONT, Notaires associés, ayant son siège social à Tournai, 0866.523.863 RPM Tournai, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEPTUNIA CAPTAIN, ayant son siège social à 7640 Antoing, rue Gransart, 8, TVA BE 0436.539.194 RPM Tournai, a notamment pris les résolutions suivantes et a modifié les statuts en conséquence :

1. Elle a décidé de modifier les dates de l'exercice social pour qu'il commence désormais le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année et, en conséquence, de prolonger exceptionnellement l'exercice en cours, commencé le 1er juillet 2013, jusqu'au 31 décembre 2014.

2. En suite de ce qui précède, elle a décidé de fixer désormais l'assemblée générale ordinaire au dernier vendredi du mois de mai de chaque année à dix-huit heures.

3. Elle a décidé de supprimer le texte, devenu sans objet, de l'article 7 des statuts relatif au capital autorisé.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré avant enregistrement en vertu de l'article 173, 1° bis du Code des droits d'enregistrement en vue du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Déposés en même temps : expédition de l'acte et statuts coordonnés.

Véronique GRIBOMONT, notaire associée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/06/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature